

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 16 JANVIER 2017 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Marie-Ève Roger siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

ABSENTE

Lise Bolduc siège 4

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2016
 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2016
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de décembre 2016
- 6. COMPTE-RENDU DES COMITÉS**
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Nomination des maires suppléants pour l'année 2017
 - 8.2 Amendement à la Politique de contributions et commandites
 - 8.3 Règlement 601 - Règlement concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2017
 - 8.4 Entente de droit de passage pour un sentier multifonctionnel
 - 8.5 Sentier polyvalent - Demande de subvention au pacte rural

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
 - 9.1 Adhésion pour l'année 2017
 - 9.2 Demande présentée au CCC - Filles d'Isabelle
 - 9.3 Demande présentée au CCC - Centre de répit Théo Vallières
 - 9.4 Demande présentée au CCC - Association des Pompiers de Valcourt
 - 9.5 Cahier du Grand Prix Ski-doo de Valcourt
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
 - 10.1 Entente de location - Libellule - Maison de la Famille Les Arbrisseaux
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 Autorisation de signataire à la Société de l'Assurance automobile du Québec
 - 11.2 Déplacement d'une affiche d'arrêt-bus au circuit d'achat local
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
 - 12.1 Approbation de l'achat d'un camion échelle à la Régie de protection contre l'incendie
 - 12.2 Transport Valcourt - Sherbrooke - Valcourt
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
 - 14.1 Varia
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

001-17-01-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté et avec les ajouts suivants :

**DEMANDE D'APPUI AU PROJET CARBONEUTRE
ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE**

DEMANDE AU CCC - TOURNOI DE HOCKEY BRP

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

002-17-01-16

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2016 et la séance extraordinaire du 19 décembre 2016, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 soit accepté.

ADOPTÉE

003-17-01-16

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 159 387.34 \$ cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et trente-quatre cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

004-17-01-16

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert à assister à la rencontre d'information dans le cadre du projet «Le patrimoine du Val-Saint-François», le 24 janvier prochain à 9h30 au bureau de la MRC.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt**005-17-01-16 8.1 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme à titre de MAIRE SUPPLÉANT, pour l'année 2017, les membres du Conseil suivants, soit :

PIERRE TÉTRAULT	Janvier et Février
LISE BOLDUC	Mars et Avril
DANY ST-AMANT	Mai et Juin
JULIEN BUSSIÈRES	Juillet et Août
JACQUES BLANCHARD	Septembre et Octobre
MARIE-ÈVE ROGER	Novembre et Décembre

ADOPTÉE

8.2 - AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE CONTRIBUTIONS ET COMMANDITES

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

006-17-01-16 RÈGLEMENT 601 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 19 décembre 2016, le budget de la municipalité pour l'année financière 2017 prévoyant des dépenses et des revenus de 3 916 942 \$;

ATTENDU QU' une partie de ces revenus proviennent de taxes et compensations énumérées ci-dessous ;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Julien Bussières à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 06 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'UN règlement portant le numéro 601 et intitulé " **RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2017** " soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1: DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Employé Le nombre d'employé est établi selon le total des heures travaillées annuellement dans l'établissement, divisé par 2 000 heures.

Habitable Qui répond aux normes du *Code national du bâtiment* en termes d'éclairage, de chauffage, d'isolation, de ventilation, de salubrité publique et de hauteur libre.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Période de facturation

La période de facturation est du 01 janvier au 31 décembre 2017 et ce, pour tous les utilisateurs, tant pour les particuliers que pour les municipalités.

Taxes municipales

Comprend les taxes foncières, foncières spéciales, valeur locative, aqueduc, égout, ordures et amélioration locale.

Taxes de compensation

Comprend une taxe compensatoire établit selon la valeur des immeubles non imposables.

SECTION 1 : TAXES

ARTICLE 2 : VARIÉTÉ DE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Article 2.1 : Pour l'exercice financier 2017, une taxe foncière générale est imposée et elle comporte plusieurs taux, en fonction des catégories identifiées à l'article 2.2;

Article 2.2 : Les catégories d'immeubles pour lesquelles la municipalité fixe les taux de la taxe foncière générale sont celles déterminées par la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q.. c. F-2.1); ci-après désignée «L.F.M.», à savoir :

Les catégories :

1. Résiduelle;
2. Immeubles de six logements ou plus;
3. Immeubles industriels;
4. Immeubles non résidentiels;
5. Terrains vagues desservis;
6. Immeubles agricoles;

Article 2.3 : TAUX DE BASE

Le taux de base est fixé à 0.728 \$ par cent dollars (100.00 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation;

Article 2.4 : TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE

Le taux particulier de la taxe foncière générale à la catégorie résiduelle est fixé à 0.728 \$ par cent dollars (100.00 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation;

Article 2.5 : TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES DE SIX LOGEMENTS OU PLUS

Le taux particulier de la taxe foncière générale à la catégorie des immeubles de six logements ou plus est fixé à 0.728 \$ par cent dollars (100.00 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation;

Article 2.6 : TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Le taux particulier de la taxe foncière générale à la catégorie des immeubles industriels est fixé à 1.0504 \$ par cent dollars (100.00 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation;

Article 2.7 : TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Le taux particulier de la taxe foncière générale à la catégorie des immeubles non résidentiels est fixé à 1.092 \$ par cent dollars (100.00 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Article 2.8 : TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES TERRAINS VAGUES DESSERVIS

Le taux particulier de la taxe foncière générale à la catégorie des terrains vagues desservis est fixé à 0.728 \$ par cent dollars (100.00 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation;

Article 2.9 : TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES AGRICOLES

Le taux particulier de la taxe foncière générale à la catégorie des immeubles agricoles est fixé à 0.728 \$ par cent dollars (100.00 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation.

ARTICLE 3: TAXE DE VALEUR LOCATIVE

Le taux de la taxe de valeur locative pour l'année 2017 est de 4.00 \$ par cent dollars (100.00 \$) d'évaluation de valeur locative.

Article 3.1 : VERSEMENT DE LA TAXE DE VALEUR LOCATIVE

Les taxes locatives municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque dans un compte, le total des taxes de valeurs locatives est égal ou supérieur à 300.00 \$, le total est payable en 2 versements égaux. Seul le montant du versement échu est exigible. Ceci s'applique tant pour les comptes de taxes annuelles que pour les révisions en cours d'année.

ARTICLE 4: COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Article 4.1 : Une échelle de taux pour le service d'aqueduc est imposée et sera prélevée pour tous les contribuables et usagers du service, tel que précisé en annexe «A»

Article 4.2 : Cette taxe est payable par le propriétaire d'unité de logement de la même façon que la taxe foncière et couvre la période du 01 janvier au 31 décembre 2017.

Article 4.3 : Aucune remise ne sera accordée sur la taxe d'aqueduc, sans égard au non usage par un propriétaire ou un occupant d'une bâtisse ou unité de logement quelconque approvisionnée par le service d'aqueduc de la Ville de Valcourt.

Toutefois, si l'eau est complètement fermée à la rue, le propriétaire aura droit à un remboursement, mais devra acquitter un tarif minimal de base, établi à l'annexe «A»;

Article 4.4 : Le tarif minimal de base sera également facturé pour un logement non habitable;

Article 4.5 : La Ville ne garantit d'aucune manière la quantité d'eau qui sera fournie à l'usager et nul ne pourra refuser de payer toute somme due pour l'approvisionnement d'eau, en raison de l'insuffisance, de la quantité et/ou de la qualité de l'eau, ou même en raison d'un gel ou d'un bris d'une conduite.

ARTICLE 5: COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUTS

Un tarif annuel pour les services d'égouts est imposé et prélevé au propriétaire de chaque logement, commerce, bureau, local, industrie ou autre qui est desservi par les services d'égouts. Les tarifs de cette compensation sont définis à l'annexe «A».

Article 5.1 : Cette taxe est payable par le propriétaire d'unité de logement de la même façon que la taxe foncière et couvre la période du 01 janvier au 31 décembre 2017.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Article 5.2 : Aucune remise ne sera accordée sur la taxe de compensation pour le service d'égout, sans égard au non usage par un propriétaire ou un occupant d'une bâtisse ou unité de logement quelconque approvisionnée par le service d'égout de la Ville de Valcourt.

Toutefois l'abonné aura droit au remboursement, si l'eau est complètement fermée à la rue, mais devra payer un tarif minimum de base établie à l'annexe «A».

Article 5.3 : Un tarif minimum établi à l'annexe «A» du présent règlement pour la taxe d'égout sera facturé pour un logement non habitable.

ARTICLE 6 : **COMPENSATION POUR ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.**

L'article 6 du règlement numéro 175 de la Ville de Valcourt est remplacé par l'article suivant:

«Par le présent règlement, il sera et est imposé une taxe de 122.00 \$ par année sur toute unité de logement dans la Ville pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la collecte sélective.»

Article 6.1 : Aucune remise ne sera accordée sur la taxe d'ordures ménagères et la collecte sélective, sans égard au non usage par un propriétaire ou un occupant d'une bâtisse ou unité de logement quelconque approvisionnée par le service.

Article 6.2 : La taxe d'ordure ne sera pas facturée pour un logement non habitable.

Article 6.3 : Le taux réel facturé par la MRC du Val-Saint-François pour la collecte sélective des ICI - Institutions, Commerces, et Industries sera refacturé directement à ces derniers.

ARTICLE 7 : **VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

Les taxes foncières municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque dans un compte, le total des taxes municipales est égal ou supérieur à 300.00 \$, le total est payable en 4 versements égaux.

ARTICLE 8 : **AUTRES TAXES DE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX**

Article 8.1 : En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, par la LFM, il est par le présent règlement imposé et prélevé pour tous immeubles assujettis à cette loi, une taxe de compensation au taux de 0.60 \$ du 100.00\$ d'évaluation;

Article 8.2 : Cette taxe de compensation est payable au plus tard trente (30) jours après l'envoi du compte.

ARTICLE 9 : **TAXE POUR LES CHIENS**

Chaque chien doit posséder sa propre licence. Tout propriétaire de chien résidant dans la Ville de Valcourt doit se procurer une licence au coût de 10.00 \$. La licence est valable pour toute la durée de vie du chien.

SECTION 2 : **TARIFS**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ARTICLE 10: TAXES APPLICABLES

Les tarifs identifiés dans le présent règlement ne comprennent pas les taxes applicables. Ces dernières doivent être ajoutées au tarif inscrit, si applicables.

ARTICLE 11 : LOCATION DE SALLES

Article 11.1 : TARIF DES SALLES :

**Taxes
non incluses**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (Cette location n'est cependant pas facturable aux organismes sans but lucratif de la Ville de Valcourt)	62.50 \$
---	----------

CIBOULOT

**Coût Non-résident
+ 50 %**

Citoyens *	150.00 \$	225.00 \$
Organisme (50% tarif citoyen)	75.00 \$	112.50 \$

LIBELLULE

**Coût Non-résident
+ 50 %**

Citoyens * (Libellule complète)	200.00 \$	300.00 \$
Salle Raymond-Lauzon	150.00 \$	225.00 \$
Salle Odette-Plamondon	75.00 \$	112.50 \$
Salle Denise-L. Champigny	75.00 \$	112.50 \$
Organisme	100.00 \$	150.00 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE

**Coût Non-résident
+ 50 %**

Grande salle J.A.-Bombardier– Commerçant	350.00 \$	525.00 \$
Grande salle J.A.-Bombardier – Citoyens *	200.00 \$	300.00 \$
Grande salle J.A.-Bombardier - Organisme	100.00 \$	187.50 \$
Grande salle - Après funéraire	150.00 \$	225.00 \$
Salle Estelle Bombardier – Citoyens *	85.00 \$	127.50 \$
Salle Estelle Bombardier – Organisme	42.50 \$	63.75 \$

ARÉNA

**Coût Non-résident
+ 50 %**

Période estivale (montage et ménage en sus)	350.00 \$	525.00 \$
Période estivale – Organisme (montage et ménage en sus)	175.00 \$	262.50 \$
Période hivernale (montage et ménage en sus) Tous les coûts relatifs à la SOCAN (société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) sont à la charge du locataire	1 250.00 \$	1 875.00 \$
Période hivernale – Organisme (50% tarif régulier)	675.00 \$	675.00 \$
Salle de conférence	70.00 \$	105.00 \$
Salle de conférence – Organisme	Gratuit	

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

GYMNASSE (ÉCOLES) ET ESPACE CULTUREL DRAINVILLE	Coût	Non-résident + 50 %
Gymnase – École La Chanterelle	41.50\$/heure	62.25\$/heure
Gymnase – École L’Odyssée *	41.50\$/heure	62.25 \$/heure
Espace Drainville		

Les coûts n’incluent pas les taxes, mais le ménage est inclus (à l’exception de l’aréna pour le ménage)

**Citoyens faisant partie de l’entente intermunicipale en loisirs*

(Ville de Valcourt, Canton de Valcourt, Maricourt, Racine, Lawrenceville, Bonsecours, Ste-Anne-de-la-Rochelle)

Article 11.2 : DÉPÔT SUR GARANTIE

Un dépôt de garantie au montant de 100.00 \$ est exigé lors de la réservation, au même moment que le 1^{er} paiement de location (50%). Ce dépôt est remis au locataire, conditionnellement à ce que :

- la salle soit remise dans le même état qu’elle se trouvait au moment de la location ;
- l’inventaire soit complet;
- aucun bris aux équipements et aux lieux loués.

Article 11.3 : Pour toute location de salle où il est possible qu’il y ait vente et/ou consommation de boissons alcoolisées, il est de la responsabilité du locataire d’obtenir le permis nécessaire et d’en payer les frais. A défaut, la Ville peut annuler la réservation.

ARTICLE 12 : TARIFS SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

L’échelle de taux suivant pour le service récréatif et communautaire de Valcourt est imposée et sera prélevée aux participants, tel que ci-après énuméré:

Article 12.1: ARÉNA

	Taxes non incluses
Location pour activités sportives (en période où la location de glace est terminée)	35.00 \$/heure
Panneau publicitaire Installé sur le mur dans l’aréna	Montant annuel 270.00 \$
Installé sur les bandes autour de la patinoire	390.00 \$
Location de la glace mineur Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017 (maximum d’heures alloué mensuellement 93 heures). Tout excédent sera facturé au taux horaire de 158.50\$) <i>Ce tarif est accepté conditionnellement à ce que l’Association du hockey mineur respecte les plages horaires attribuées par le directeur des services récréatifs et communautaires de la Ville de Valcourt.</i>	34.00 \$/heure
Location de la glace mineur Du 1^{er} août au 31 décembre 2017 (maximum d’heures alloué mensuellement 93 heures) Tout excédent sera facturé au taux horaire de 158.50 \$) <i>Ce tarif est accepté conditionnellement à ce que l’Association du hockey mineur respecte les plages horaires attribuées par le directeur des services récréatifs et communautaires de la Ville de Valcourt.</i>	35.00 \$/heure
Location de glace Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	158. 50 \$/heure
Location glace mineur - autres	110.00 \$ / heure
Location glace adultes - tournoi	110.00 \$ / heure
École (selon entente scolaire municipale)	Entente

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Article 12.2 : GYMNASE

Location du gymnase	41.50 \$ / heure
---------------------	------------------

Article 12.3 : TERRAIN DE BALLE

Mineur (pour la saison)	45.00\$/équipe
Adulte (pour la saison)	185.00 \$/équipe
Terrain A (tarif 1 journée)	100.00\$/jour
Terrain B (tarif 1 journée)	75.00 \$/jour
Terrain A ou B (tarif plus d'une journée)	350.00 \$ / fin de semaine

Article 12.4: TERRAIN DE SOCCER

Mineur (pour la saison)	45.00 \$/équipe
Adulte (pour la saison)	185.00 \$/équipe
Location – 1 terrain	150.00 \$/3 jours
Location – 2 terrains	195.00 \$/2 jours
Location – terrain	36.00 \$/partie

Article 12.5 : TERRAIN DE TENNIS

1 terrain Possibilité de location d'un terrain seulement	170.00 \$/jour
Cours	Coût réel du moniteur + 10 %

Article 12.6 : PISCINE

Bain libre	4. \$
Cours de saison bain libre	
1 ^{er} enfant (100%)	66.50 \$
2 ^e enfant (15% de rabais)	56.50 \$
3 ^e enfant (25% de rabais)	51.50 \$
4 ^e enfant	Gr
18 ans et plus étudiant	76.75 \$
18 ans et plus	89.00 \$
Famille bain libre	228.25 \$

Cours aquaventure	
1 ^{er} enfant (100%)	66.50 \$
2 ^e enfant (15% de rabais)	56.50 \$
3 ^e enfant (25% de rabais)	51.50 \$
4 ^e enfant	Gr
Aquabambin	66.50 \$/ 1 parent et bébé
Aquaforme	102.00 \$/ personne
Aqua-adulte	102.00 \$/ personne
Équipe de compétition	105.00 \$
Famille cours de natation	228.25. \$

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Article 12.7 : CAMP DE JOUR

MUNICIPALITÉS	AVANT LE 12 mai 2017	APRÈS LE 12 mai 2017
TARIF ESTIVAL Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte- Anne-de-la-Rochelle et Valcourt Ville	345.00\$ (service de garde midi inclus)	400.00\$ (service de garde midi inclus)
TARIF SEMAINE (8 semaines) Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte- Anne-de-la-Rochelle et Valcourt Ville	65.00\$ (service de garde midi inclus)	75.00\$ (service de garde midi inclus)
AUTRES MUNICIPALITÉS Tarif estival (8 semaines)	600.00\$ (service de garde midi inclus ainsi que le tarif additionnel)	650.00\$ (service de garde midi inclus ainsi que le tarif additionnel)
AUTRES MUNICIPALITÉS Tarif semaine	110.00\$ (service de garde midi inclus ainsi que le tarif additionnel)	125.00\$ (service de garde midi inclus ainsi que le tarif additionnel)

La Ville de Valcourt se réserve le droit de refuser toute inscription effectuée à la semaine, ainsi que toute inscription effectuée après le 12 mai 2017, en fonction du ratio enfant/animateur.

Période : 26 juin au 18 août 2017
 Lundi au vendredi
 09h00 à 11h30 et 13h00 à 16h00.
 Les vendredis, coûts supplémentaires possibles, si sorties extérieures.

Article 12.8 : SERVICE DE GARDE

Ce service est offert pour compléter la journée au Camp de jour.

Les heures du service de garde sont : 6h45 à 09h00
 16h00 à 17h00

MUNICIPALITÉS	AVANT LE 12 MAI 2017	APRÈS LE 12 MAI 2017
TARIF JOURNALIER	8,00\$/jour	
FORFAIT SEMAINE <i>(payable lors de l'inscription)</i> Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte-Anne-de-la-Rochelle et Valcourt Ville	30.00\$	40 ,00\$
FORFAIT ESTIVAL (8 semaines) <i>(payable lors de l'inscription)</i> Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte-Anne-de-la-Rochelle et Valcourt Ville	175.00\$	200.00\$
AUTRES MUNICIPLAITÉS Forfait semaine <i>(payable lors de l'inscription)</i>	40.00\$	50.00\$
AUTRES MUNICIPALITÉS (8 semaines) Forfait estivale <i>(payable lors de l'inscription)</i>	200.00\$	225.00\$

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Article 12.9 : TARIF ADDITIONNEL

TARIF ADDITIONNEL AUX RÉSIDENTS DONT LA MUNICIPALITÉ N'A PAS CONCLU D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE VALCOURT

Il est exigé un tarif additionnel pour toutes activités de loisirs et culturelles, aux résidents des municipalités qui n'ont pas conclu d'entente avec la Ville de Valcourt;

TARIF ADDITIONNEL **(taxes non incluses)**

Activités culturelles	25% du coût de l'inscription Minimum 10. \$
Association du hockey mineur et patinage artistique	Prix de revient 2015 selon entente Loisirs + 25%
Natation – Cours	Prix de revient 2015 selon entente Loisirs + 25%
Bain libre saisonnier	Prix de revient 2015 selon entente Loisirs + 25%
Soccer	Prix de revient 2015 selon entente Loisirs + 25%
Semaine de relâche	25.25 \$/activité

N.B. Les montants des tarifs additionnels sont payables à la Ville de Valcourt au moment des inscriptions.

ARTICLE 13: **TARIFS ÉQUIPEMENTS TRAVAUX PUBLICS**

TARIF INCLUANT ÉQUIPEMENT ET OPÉRATEUR Taxes non incluses

Balai mécanique	128. 75\$/heure
Tracteur «Trackless»	109 \$/heure
Souffleur à neige avec loader	232. \$/heure
Camion 10 roues	98. \$/heure
Camion de service	78.75 \$/heure
Loader	128.75 \$/heure
Pelle mécanique	Coût réel
Génératrice (10 000 watts)	61.50 \$/heure Équipement seulement
Génératrice (5 000 watts)	25. 75 \$/heure Équipement seulement

Un minimum d'une (1) heure sera facturée pour les équipements et opérateur ci-hauts mentionnés et un minimum de trois (3) heures en dehors des heures régulières de travail.

Déversement de neige - site de dépôt de neige (exclusif aux propriétés situées sur le territoire de la Ville de Valcourt)	10. 35 \$/voyage (camion 10 roues)
Tout autre service de main d'œuvre rendu aux citoyens ou organismes de la Ville de Valcourt	Coût réel Coût du salaire, charge minimum ½ heure – majoré de 25% pour les bénéfices marginaux et avantages sociaux Le minimum du taux horaire pour

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

	tout directeur est de 65. \$/heure
Tout autre service de main d'œuvre rendu pour les non résidents de la municipalité	Coût réel Coût du salaire, charge minimum ½ heure majoré de 25% pour les bénéfiques marginaux et avantages sociaux majoré de 15% pour les frais d'administration

ARTICLE 14 : CHEQUE SANS PROVISION

La Ville de Valcourt facturera un montant de 30. \$ (trente dollars) pour tout chèque sans provision.

ARTICLE 15: TAUX D'INTÉRÊT

Une surcharge (frais d'intérêt) de 10 % sera ajoutée sur toute facture non acquittée dans les délais indiqués.

ARTICLE 16: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 01 janvier 2017.

Annexe «A»

CATÉGORIE	AQUEDUC	ÉGOÛT
Maison unifamiliale	210. \$	160. \$
Pour chaque logement d'une habitation à logements multiples		
- Unité de logement de moins de 2 pièces	131.25\$	100. \$
- Unité de logement de 2 pièces et plus	210. \$	160. \$
Logement non habitable	90. \$	100. \$
Tarif minimal de base lorsque l'eau est complètement fermée à la rue	90. \$	100. \$
Place d'affaire (en résidence privée)		
- Moins de 3 employés	90. \$	100. \$
Place d'affaire ou bureau professionnel		
- Moins de 3 employés	150. \$	115. \$
- 3 à 5 employés	210. \$	160. \$
- 6 à 10 employés	270. \$	200. \$
- 11 à 20 employés	410. \$	310. \$
Magasin		
- Moins de 3 employés	150. \$	115. \$
- 3 à 5 employés	210. \$	160. \$
- 6 à 10 employés	270. \$	200. \$
- 11 à 20 employés	410. \$	310. \$
- 21 à 30 employés	555. \$	415. \$
- 31 employés et plus	650. \$	490. \$
Restaurant, Restaurant-Bar, Brasserie servant des repas complets		
- Moins de 25 places	235. \$	180. \$
- 26 à 50 places	465. \$	355. \$
- 51 à 75 places	700. \$	535. \$
- 76 à 100 places	925. \$	600. \$
- Plus de 100 places	1 050. \$	800. \$
Garage ou Station service		
- sans lavage véhicule	210. \$	160. \$
- avec lavage véhicule	430. \$	320. \$

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Salon funéraire	210. \$	160. \$
Salon de coiffure - Par siège de coupe	131. 25\$	100. \$
Bureau de poste	210. \$	160. \$
Garderie	270. \$	200. \$
Places d'accueil	765. \$	570. \$
Résidence à logement pour personnes âgées	157.50 \$/ unité de logement	120. \$/ unité de logement
Piscine privée		
- Permanente	65. \$	N/A
- Amovible 21 pieds de diamètres et plus	65. \$	N/A
- Amovible entre 12 et 20 pieds de diamètres (inclusivement) et plus de 24 pouces de haut	40. \$	N/A
Tarif pour transporteur par camion citerne	3.45 \$ / m3	N/A
Tarif pour vente commerciale dans le parc industriel	1.00 \$ / m3	N/A
Industrie manufacturière (excluant Bombardier Produits Récréatifs)		
- 1 à 5 employés	210. \$	160. \$
- 6 à 10 employés	270. \$	200. \$
- 11 à 20 employés	410. \$	310. \$
- 21 à 30 employés	650. \$	490. \$
- 31 à 40 employés	820. \$	625. \$
- 41 employés et plus	1 050. \$	800. \$
Taux fixe pour Bombardier Produits Récréatifs (aucun compteur d'eau)	146 000. \$	115 000. \$
Système de réfrigération à l'eau sans recyclage (par force de compresseur)	420. \$	275. \$
Système de climatisation à l'eau (par force de compresseur)	420. \$	275. \$
Immeuble comprenant des locaux multiples (place d'affaire, bureau de professionnels, magasin)		
- Moins de 3 employés	150. \$	115. \$
- 3 à 5 employés	210. \$	160. \$
- 6 à 10 employés	270. \$	200. \$
- 11 à 20 employés	410. \$	310. \$
- 21 à 30 employés	555. \$	415. \$
- 31 employés et plus	650. \$	490. \$

NOTE : La date effective du certificat émis par l'évaluateur ou l'inspecteur municipal sert de référence pour le calcul des ajustements des taxes de services.

ADOPTÉE

007-17-01-16

8.4 - ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL

- ATTENDU QUE la Ville a adopté en 2014 une Politique familiale – Municipalité amie des aînés (PFM-MADA);
- ATTENDU QUE dans le Plan d'action de ladite politique, plusieurs actions ont été ciblées, notamment les saines habitudes de vie et les déplacements actifs et sécuritaires;
- ATTENDU QUE les projets «À pied, à vélo, ville active», et «Trottibus» ont été choisis pour améliorer les déplacements actifs et sécuritaires;
- ATTENDU QUE le projet Trottibus est un projet intergénérationnel qui permet aux élèves de l'école primaire de se rendre à l'école à pied, sous la supervision d'un adulte responsable;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QUE ce projet a été réalisé et a connu un tel succès grâce à la participation de différents partenaires, tels que: la Ville, l'école La Chanterelle, les parents de l'école, la Sûreté du Québec, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et plus encore.
- ATTENDU QU' actuellement deux (2) trajets sont offerts, soit en fonction des demandes des citoyens des secteurs: entre autres la rue Cousineau, Le Boisé du Ruisseau (trajet rouge) et du secteur rue Montcalm, avenue des Cascades (trajet jaune);
- ATTENDU QU' un sentier «naturel» est déjà utilisé par plusieurs citoyens sur les propriétés de la Fondation;
- ATTENDU QU' afin de se déplacer plus sécuritairement, la Ville souhaiterait modifier le trajet jaune du Trottibus, afin que les marcheurs puissent utiliser le sentier derrière la bibliothèque et le sentier «naturel» derrière le Musée, et ce durant toute l'année, à la place de l'avenue des Cascades et l'avenue du Parc;
- ATTENDU QUE ce sentier «naturel» pourrait être converti en sentier multifonctionnel, lequel permettrait aux utilisateurs du Trottibus, aux marcheurs et aux cyclistes de circuler entre l'avenue J.-A.-Bombardier et le boulevard des Cyprès, en toute sécurité;
- ATTENDU QUE la Ville ferait les travaux d'aménagement du sentier multifonctionnel, à ses frais, de même que l'entretien régulier (sentier derrière le Musée seulement);
- ATTENDU QUE la Fondation est propriétaire de ce parc situé derrière le Musée, soit le lot numéro 3 184 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;
- ATTENDU QUE la Fondation est propriétaire du parc situé derrière la Bibliothèque et le Centre culturel Yvonne L. Bombardier, soit le lot numéro 1 824 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;
- ATTENDU QUE la Fondation consent à ce qu'une partie de leurs lots soit utilisée comme sentier multifonctionnel; ces parties étant plus amplement décrites comme suit:
- «Partant du boulevard des Cyprès, longeant approximativement la limite sud du lot, jusqu'à l'avenue J.-A.-Bombardier, sur une distance de quatre cent huit (408) mètres. » Voir le plan, en annexe A, ligne verte;
- De ce fait, elle autorise également le passage du Trottibus, des marcheurs et des cyclistes, dans ledit sentier;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, maire, et Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente de droit de passage, sentier multifonctionnel entre la municipalité et la Fondation J.Armand Bombardier, selon les termes et conditions de l'entente datée de décembre 2016, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

008-17-01-16

8.5 - SENTIER MULTIFONCTIONNEL
DEMANDE DE SUBVENTION AU PACTE RURAL

- ATTENDU QUE suite à l'adoption de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés, la Ville de Valcourt souhaite proposer aux citoyens un environnement favorable aux saines habitudes de vie;
- ATTENDU QUE le sentier naturel qui traverse le parc derrière le Musée pourrait devenir un sentier aménagé multifonctionnel pour le *Trottibus*, les marcheurs et les cyclistes;
- ATTENDU QUE ce sentier sera exclusivement destiné aux modes de transport actif soit : piéton et cycliste, sur une longueur de 408 mètres, en poussière de roche;
- ATTENDU QUE le potentiel d'enfants (de la maternelle à la 3^e année) résidants à l'intérieur du rayon de 1,6km de l'école et qui utiliserait ce sentier est de 32 élèves. Actuellement, le *Trottibus* a permis d'augmenter de 9% les transports actifs depuis juin 2016. Lors du sondage de 2014 effectué auprès des parents, 37% de ceux-ci se disait intéressé par les transports actifs si l'aménagement était plus sécuritaire. Le potentiel d'augmentation est donc de 30% par la seule offre de transport qui soit réellement sécuritaire;
- ATTENDU QUE ce sentier relierait deux pôles institutionnels, constituant le chemin le plus court entre les deux pôles pour les piétons et les cyclistes (qui passent actuellement par l'avenue du Parc) et proposerait un environnement sécuritaire puisqu'il est hors chaussée;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt serait chargée du projet soit, pour l'étape de planification, la réalisation des travaux et l'entretien;
- ATTENDU QUE les travaux seraient réalisés à l'été 2017 au coût estimé de 16 500\$;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite financer en partie le projet par l'enveloppe budgétaire de Fonds réservé du Pacte rural pour l'année 2017, à hauteur de 7 500\$. De ce fait, 9 000\$ des coûts seraient assumés directement par la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt dépose une demande au Service de développement régional et local de la MRC du Val-Saint-François, pour recevoir l'enveloppe du Fonds réservé de 7 500\$ pour l'élaboration de la troisième phase du projet «À pied, à vélo, ville active».

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

009-17-01-16

9.1 DEMANDE D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt, pour l'année 2017, aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	COÛT (taxes non incluses)
Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (C.O.M.A.Q.)	495.00 \$
Corporation des officiers municipaux en Bâtiment et en environnement du Québec (C.O.M.B.E.Q.)	307.90 \$
Programme d'économie d'eau potable	625.00 \$
Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (A.Q.A.I.R.S.)	200.00 \$
Association québécoise des loisirs municipaux	290.00 \$
Conseil sport Loisir de l'Estrie	100.00 \$
Croix Rouge (piscine)	65.00 \$
Société de sauvetage (piscine)	125.00 \$
Association québécoise du transport (A.Q.T.R.)	95.00 \$

ADOPTÉE

010-17-01-16

9.2 - DEMANDE PRÉSENTÉE AU CCC - FILLES D'ISABELLE

ATTENDU QUE les *Filles d'Isabelle* organisent la vente de livres usagés au profit de la Fondation CHU Sainte-Justine et pour se faire demande au Conseil municipal, la gratuité du Centre communautaire pour la vente de livres les 25-26 et 27 mai 2017 ainsi que l'accessibilité aux entrées de l'aréna et du Centre communautaire pour le dépôt des livres, soit du 1^{er} au 24 mai 2017;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande du prêt gratuit du Centre communautaire ainsi que l'accessibilité à l'entrée de l'aréna pour le dépôt des livres, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCC, soit l'accès gratuit du Centre communautaire, pour la vente de livres ainsi que l'accessibilité à l'entrée de l'aréna pour le dépôt des livres, du 1^{er} au 24 mai prochain.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

011-17-01-16

9.3 - DEMANDE PRÉSENTÉE AU CCC - CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de financement pour le Centre de répit Théo Vallières;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation d'un montant de 100 \$ à l'organisme, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE le Centre de répit Théo Vallières est accessible pour les citoyens de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande de contribution financière au montant de 500 \$ au Centre de répit Théo Vallières.

ADOPTÉE

012-17-01-16

9.4 - DEMANDE PRÉSENTÉE AU CCC ASSOCIATION DES POMPIERS DE VALCOURT

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande venant de l'*Association des pompiers de Valcourt* afin de leur permettre l'utilisation gratuite du Centre communautaire pour l'activité du «bingo annuel» prévue le 9 février 2017, dans le cadre des festivités de Festi-Val en Neige;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil de la demande, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande venant de l'*Association des pompiers de Valcourt* afin de leur permettre l'utilisation gratuite du Centre communautaire pour la tenue du «bingo annuel» le 9 février 2017.

ADOPTÉE

013-17-01-16

9.5 - CAHIER DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT JOURNAL LA TRIBUNE

ATTENDU QUE le journal La Tribune publiera un cahier spécial dédié au « *Grand Prix Ski-doo de Valcourt* » et demande au Conseil municipal d'acheter une publicité pour la Ville de Valcourt, à l'intérieur de ce cahier ;

Ce cahier sera distribué gratuitement dans le journal La Tribune, le mardi 7 février et dans la Voix-de-l'est, le 8 février 2017 ;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de publication spéciale dédiée au «*Grand Prix Ski-doo de Valcourt*» à l'intérieur du Journal La Tribune, représentant une 1 (une) page, (couleur) et un montant de 1 200\$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

014-17-01-16

10.1 ENTENTE DE LOCATION – LIBELLULE MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'entente concernant la location de salles à l'édifice «La Libellule», telle que présentée en annexe entre les Services Récréatifs et communautaires de la Ville de Valcourt et la Maison de la Famille «Les Arbrisseaux»;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Alain Martel, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, ladite entente concernant la location de salles à l'édifice «La Libellule», telle que présentée en annexe.

ADOPTÉE

015-17-01-16

11.1 - AUTORISATION DE SIGNATAIRE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Jacques Pelletier, directeur des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents requis au Programme d'entretien préventif ainsi que tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec, relatif aux immatriculations, transferts et autres transactions pour les véhicules de la municipalité, et ce pour l'année 2017.

ADOPTÉE

016-17-01-16

11.2 - DÉPLACEMENT D'UNE AFFICHE D'ARRÊT-BUS AU CIRCUIT D'ACHAT LOCAL

ATTENDU QUE Trans-Appel offre le service de transport collectif local permettant aux gens de se déplacer le vendredi vers les commerces et les services professionnels locaux;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a autorisé, par la résolution 110-16-04-04, l'implantation d'une vingtaine d'affiches d'arrêt-bus pour le circuit d'achat local à l'intérieur du territoire de la Ville;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE Trans-Appel souhaite déplacer l'arrêt-bus de l'intersection du boulevard des Érables et de la rue Langlois à l'intersection du boulevard des Érables à la rue Cousineau;

ATTENDU QUE Trans-Appel installera un nouveau poteau dans l'emprise municipale afin d'installer l'arrêt-bus;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande venant de Trans-Appel, soit le déplacement d'une affiche d'arrêt-bus dans le circuit d'achat local de Valcourt.

ADOPTÉE

017-17-01-16

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT - APPROBATION DE L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE ET SON MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt souhaite faire l'acquisition d'un camion échelle 100 pieds usagé années comprises entre 1995 et 2005 ;

ATTENDU QUE la Régie prévoit financer cette acquisition de la manière suivante :

- 100 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de la Régie ;
- Balance à payer financé par crédit-bail dont les mensualités pour 2017 seront prises également à même le surplus accumulé non affecté ;

ATTENDU QUE la Régie souhaite obtenir l'approbation des municipalités membres pour faire l'acquisition d'un camion échelle et pour le mode de financement proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt à faire l'acquisition d'un camion échelle selon le mode de financement proposé et pour un montant maximum de 250 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

018-17-01-16

12.2 - TRANSPORT VALCOURT - SHERBROOKE - VALCOURT

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt et le Canton de Valcourt ont mandaté Trans-appel, en mars 2016, pour effectuer une étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport collectif reliant le grand Valcourt et Sherbrooke, en passant par Racine et Saint-Denis-de-Brompton;

ATTENDU QUE Trans-appel a déposé, le 13 décembre 2016, une étude de faisabilité et mise en place d'un service minimum de transport reliant Valcourt-Sherbrooke;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE deux scénarios ont été proposés à la lumière des données recueillies. Le premier offre un nombre restreint de retours en comparaison du deuxième scénario;

ATTENDU QUE Trans-appel recommande le deuxième scénario parce qu'il le considère plus durable puisque les coûts sont abordables. De plus, ce scénario n'interfère pas avec les services déjà offerts par l'organisme;

ATTENDU QUE le service pourrait débuter quotidiennement dès l'acceptation de l'un ou l'autre des scénarios;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme recommande également le scénario 2, puisque l'offre de transport est plus diversifiée et que l'organisme peut en assumer le service;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt le scénario 2, tel que proposé par Trans-Appel, en date du 13 décembre 2016, soit :

Deux heures de départ et deux heures de retour

5 départs par semaine, à raison d'un départ par jour selon deux plages horaires distinctes

- 3 départs / semaine à 9h00, les lundis, mercredis et vendredis

- 2 départs / semaine à 13h00, les mardis et jeudis

8 retours par semaine selon deux plages horaires distinctes,

- 5 retours / semaine à 16h00, tous les jours de la semaine;

- 3 retours / semaine à 12h00, les lundis, mercredis et vendredis.

ADOPTÉE

019-17-01-16

VARIA 1 – DEMANDE D'APPUI AU PROJET CARBONEUTRE ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE

ATTENDU QUE l'école secondaire l'Odyssée se préoccupe de son environnement et est à l'écoute des propositions visant à agir concrètement pour améliorer celui-ci;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a entendu parler de la démarche Carboneutre de l'école secondaire l'Odyssée de Valcourt et trouve très intéressants les résultats obtenus en termes d'implication des élèves et des enseignants, de compensation et de réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE l'intérêt du projet vise le transfert de Carboneutre à d'autres écoles secondaires et l'intégration d'un volet spécifique aux écoles primaires;

ATTENDU QUE l'école secondaire l'Odyssée présente une demande de subvention au Fonds d'Action Québécois pour le Développement Durable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt encourage les initiatives scolaires en lien avec les saines habitudes de vie et l'environnement, telles que précisées dans la Politique de la Famille et Valcourt 2030;

QUE le Conseil municipal appuie la demande de subvention présentée du projet Carboneutre de l'école secondaire l'Odyssee au Fonds d'Action Québécois pour le Développement Durable.

ADOPTÉE

020-17-01-16

VARIA 2 - DEMANDE AU CCC - TOURNOI DE HOCKEY BRP

ATTENDU QUE les organisateurs du tournoi de hockey BRP demandent une commandite de bières à la Ville;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil le refus de cette demande, étant donné que les organisateurs ont l'accès gratuit à l'aréna et que ceux-ci sont les employés d'une entreprise privée. De plus, la Ville ne reçoit plus de commandite du fournisseur de bières;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse la demande de commandite venant des organisateurs du tournoi de hockey BRP.

ADOPTÉE

021-17-01-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h30 heures.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière